Maître d'ouvrage	Géomètre-Expert
altitude lotissement	AGÉOSE GÉOMETRE-EXPERT Maxime Leheurteur Voie du Futur - B.P. 322 27103 VAL DE REUIL CEDEX Tel: 02 32 40 05 13 Fax : 02 32 50 59 91 Courriel: ageose@geometre-expert.fr GÉOMÈTRE - EXPERT CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de l'EURE

Commune de THUIT-SIGNOL

Rue Alain PLANTEFOL & Rue du Coq

Résidence "Les Jardins d'Agathe"

PROVISOIRE

Permis d'aménager
Réf. : PA0276381500001

Surface de plancher
400 m²

PLAN DE VENTE DU LOT N°10

Parcelle Section XX n°XXX

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
150706	15/02/2016	150706-PA.dwg	1/250

Résidence "Les Jardins d'Agathe"

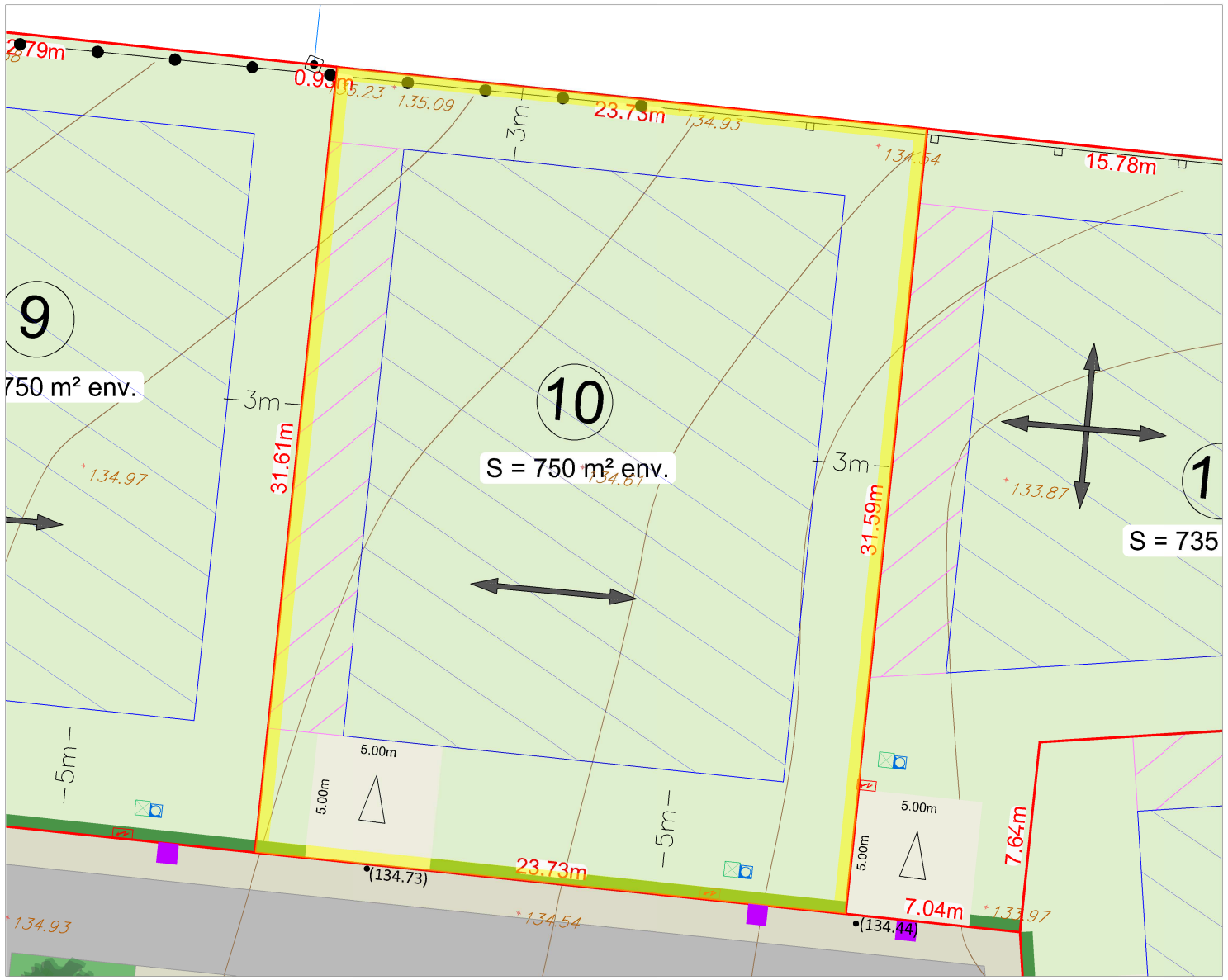

LEGENDE :

- : Chaussée aménagée
- : Noues et espaces verts
- : Trottoir aménagé
- : Sens conseillé du faîtage principal
- : Zone constructible
- : Zone constructible en limite de propriété
- : Servitude > Passage d'une noue de gestion des eaux pluviales
- 135.52 : Cote altimétrique*
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs) Accès imposé
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs) Accès libre
- : plantations effectuées par l'aménageur
- : arbre de haut-jet planté par l'aménageur
- : Haie d'essences locales à planter par les acquéreurs à 50cm à l'intérieur de leur propriété
- : Haie existante à conserver
- : symbole ouvrage privatif
- : symbole ouvrage mitoyen
- 32.80m : cotation linéaire
- : limite de propriété
- ZA n°131 : référence cadastrale
- : application cadastrale
- : borne nouvelle
- : borne ancienne
- (135.62) : Cotation altimétrique projet fini (m)
- : Branchement Eaux Usées**
- : Branchement Eau**
- : Branchement Eléctricité**
- : Branchement Télécom**

GÉOMÈTRE - EXPERT

DOSSIER n° 150706

15 février 2016

* Le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux.

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.